



VP

DECISION N° 041

COMMANDE PUBLIQUE : autres contrats

ADHESION AU SERVICE AIDES FINANCIERES D'ACTION SOCIALE AFAS CAF DOSSIER DE SUBVENTION/VILLE DE POMPEY

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2026 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation des accueils de loisirs de la ville, et des projets de subvention.

Le Maire,

D E C I D E

- de signer un bulletin d'adhésion au service « Aides financières d'action sociale » (AFAS) joint en annexe, avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, sise 21 rue de St Lambert à NANCY (54), représentée par son directeur Christophe SANNER, pour consulter et/ou déclarer diverses données pour le traitement optimisé de leur dossier ; ce profil permet la saisie des données relatives à l'activité d'un équipement/service et subvention de fonctionnement.

Pompey, le 4 septembre 2026

Le Maire,

Laurent TROGLIC



Publié par voie électronique le 16/9/26
Transmis à la Préfecture le 16/9/26